

DEPARTEMENT VAR CANTON SIX-FOURS-LES- PLAGES	REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté-Egalité-Fraternité	N° 35
COMMUNE SIX-FOURS-LES- PLAGES		
LC/EL	ARRETE DU MAIRE	

Jean-Sébastien VIALATTE,
Député-Honoraire
Maire de SIX-FOURS-LES-PLAGES

VU l'élection du Maire et des Adjoints date du 3 juillet 2020.

VU la délibération n° 16262 du 14/12/2022 autorisant le lancement de la procédure de mise en concurrence pour un point de vente à emporter sur la plage de la Coudoulière.

CONSIDERANT qu'il convient de désigner les membres de la Commission ad hoc qui sera chargée d'ouvrir et d'analyser les offres.

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Thierry MAS SAINT GUIRAL (8ème adjoint), Madame Dominique ANTONINI (conseillère municipale) et Monsieur Denis PERRIER (conseiller municipal) sont désignés en tant que membres de la Commission en charge d'ouvrir et d'analyser les offres réceptionnées dans le cadre de la procédure de mise en concurrence pour l'attribution d'un point de vente à emporter sur la Plage de la Coudoulière.

ARTICLE 2 : La Directrice Générale des Services de la Mairie sera chargée de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A SIX.FOURS.LES.PLAGES Le 10 JAN. 2023



J.S. VIALATTE
Député-Honoraire
Maire de SIX.FOURS.LES.PLAGES
Vice-Président de la Métropole Toulon-Provence
Méditerranée